



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1997/674
29 août 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 28 AOÛT 1997, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL
DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DU SOUDAN AUPRÈS DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre émanant de S. E. M. Ali Osman Mohamed Taha, Ministre des relations extérieures de la République du Soudan.

Par ladite lettre, le Ministre répond à la lettre du Ministre érythréen des affaires étrangères qui figure dans le document S/1997/517, et dans laquelle ce dernier prétend que le Soudan est impliqué dans une prétendue tentative d'assassinat du Président du régime érythréen.

Une fois de plus, le Gouvernement soudanais condamne de la manière la plus catégorique les tentatives du régime érythréen de nuire à son image. Je voudrais appeler l'attention de la communauté internationale, et en particulier celle du Conseil de sécurité, sur le degré atteint par ce régime dans son hostilité au Soudan.

La lettre du Ministre des affaires étrangères du régime érythréen ne saurait bénéficier de la moindre crédibilité. Il ressort clairement de la lettre elle-même que le récit monté de toutes pièces par le régime érythréen, en collaboration avec les éléments terroristes soudanais – la soi-disant Alliance nationale démocratique – accueillis et protégés par l'Érythrée, relève d'un scénario indigent écrit par des personnes naïves et sans aucun professionnalisme, qui ignorent les principes de base de la logique.

La lettre du Ministre soudanais des relations extérieures fait ressortir les contradictions et la désinformation que révèlent les propos du régime érythréen figurant dans le document S/1997/517 et son annexe. Sont jointes à la présente lettre les déclarations distribuées par le Soudan pendant les Sommets de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) tenus à Yaoundé en 1996 et à Harare en 1997. Ces déclarations ont été distribuées en réponse à la campagne diffamatoire menée par le régime érythréen dans cette instance régionale.

Je voudrais également faire une observation sur la présentation de la deuxième pièce jointe à la lettre de l'Érythrée. La prétendue confession du prétendu accusé a été présentée au Conseil de sécurité dans sa version originale arabe, plus exactement dans un arabe soudanais argotique. Pour ceux qui comprennent cette langue, le texte original manque à l'évidence, en plusieurs

endroits, de cohérence et de logique. Or, l'ambiguïté et l'incohérence qui caractérisent ces prétendues "confessions" n'apparaissent pas dans la version anglaise.

Le Gouvernement soudanais estime que la lettre de l'Érythrée ne mérite pas l'attention du Conseil.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent

(Signé) Elfatih M. ERWA

ANNEXE

[Original : arabe]

Lettre datée du 27 août 1997 adressée par M. Ali Osman Mohamed Taha, Ministre des relations extérieures du Soudan, en réponse à la lettre du Ministre érythréen des affaires étrangères figurant dans le document S/1997/517

"Au nom de Dieu, Clément, Miséricordieux"

1. Me référant à la lettre figurant dans le document S/1997/517 daté du 5 juillet 1997 que le Ministre érythréen des affaires étrangères a adressée au Président du Conseil de sécurité à propos d'une prétendue tentative d'assassinat du Président du régime érythréen, je me vois contraint d'apporter la réponse ci-après à cette lettre et à ses pièces jointes.
2. Le Gouvernement soudanais n'a été nullement surpris par la teneur de la lettre susmentionnée du Ministre érythréen des affaires étrangères, en ce sens que le régime érythréen n'a eu de cesse de susciter des crises avec le Soudan, de montrer du mépris à l'opinion publique internationale en colportant des allégations dépourvues de toute logique et du minimum de cohérence qui les rendraient dignes d'être examinées par cette honorable assemblée qu'est le Conseil de sécurité, et ce régime sait mieux que tout autre que ces allégations sont dénuées de tout fondement et ne sont corroborées par aucune preuve.
3. Le régime érythréen qui, par la lettre de son ministre des affaires étrangères, essaie de leurrer la communauté internationale et de l'amener à croire à l'existence d'un complot soudanais visant à assassiner son président, est celui-là même qui menace la sécurité, la paix et la stabilité dans l'ensemble de la région. Ce régime qui parle du respect des principes qui régissent les relations internationales a violé toutes les normes et règles du droit international, au premier rang desquelles celles de la Charte des Nations Unies et de la Charte de l'unité africaine, ce qui ressort clairement de multiples agissements de ce régime.
4. Nous rappelons à la communauté internationale la collusion du régime érythréen avec les terroristes qui ont détourné deux avions civils soudanais et auxquels il a accordé asile et protection, les considérant comme des militants et non comme des terroristes, ce qui constitue une violation flagrante de l'article 7 de la Convention de La Haye de 1970 pour la répression de la capture illicite d'aéronefs, de l'article 7 de la Convention de Montréal de 1971 pour la répression d'actes illicites dirigés contre la sécurité de l'aviation civile, de la Déclaration de l'Assemblée générale des Nations Unies de novembre 1994 interdisant l'octroi de l'asile politique aux terroristes et de la Convention de Tokyo de 1963. Qui plus est, le régime érythréen a retenu un certain nombre de passagers civils qui étaient à bord de l'avion soudanais détourné. Nous rappelons également à la communauté internationale la mesure sans précédent prise par le régime érythréen, à savoir la remise du bâtiment de l'ambassade du Soudan à Asmara, propriété du Gouvernement soudanais, à une prétendue opposition soudanaise armée, en violation des dispositions de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques.

/...

5. Le Gouvernement soudanais a systématiquement signalé au Conseil de sécurité ces violations, dont on trouvera un récapitulatif ci-après :

a) Le régime érythréen a supervisé – et son président a organisé et présidé en personne – des réunions de factions d'opposition soudanaises et du mouvement de rébellion armée dans le sud du Soudan visant à renverser le Gouvernement légitime du Soudan. C'est à Asmara qu'a été déclarée légitime l'action armée menée par les factions terroristes soudanaises contre le peuple du Soudan. Une description détaillée de ces faits a été transmise au Conseil de sécurité dans les communications du Gouvernement soudanais figurant dans les documents S/1995/569 et S/1995/522;

b) Le régime érythréen a ouvert des camps d'entraînement pour les éléments terroristes soudanais en Érythrée et a permis aux dirigeants de ces groupes d'utiliser les différents médias du pays. Il a été reconnu que ces groupes armés partis du territoire érythréen ont mené des opérations militaires à l'intérieur du territoire soudanais. Nous avons en outre à maintes reprises rappelé que le Président du régime érythréen a reconnu publiquement que son soutien aux terroristes soudanais était sans limites, ce qui constitue une violation sans précédent de toutes les chartes régionales et internationales qui posent les principes fondamentaux des relations internationales, et plus précisément du paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies. Ces faits ont été signalés à l'époque au Conseil de sécurité dans le document portant la cote S/1996/358;

c) Le régime érythréen ne se contente pas d'accueillir les saboteurs et terroristes soudanais et de leur accorder des facilités militaires, médiatiques et logistiques, puisque ces forces ont envahi des zones frontalières dans la région orientale et ont attaqué Kassla, Abou Gamal, Hamdayia, Qordha, Awadh, Touqa, Hamashkourib, Madississah et Arouma. Ces forces ont en outre placé des mines terrestres antipersonnel visant la population civile, qui ont fait des dizaines de victimes dans la population sans défense. Le détail de ces faits a été signalé au Conseil de sécurité dans les documents S/1996/1007 et S/1997/11;

d) Poursuivant son agression contre le Soudan, le régime érythréen a abattu, au moyen d'un missile SAM-7 tiré à partir de l'intérieur du territoire érythréen, un hélicoptère soudanais qui se trouvait à l'intérieur du territoire soudanais, dans la zone frontalière, tuant l'équipage de l'appareil. Cet incident a été signalé de manière détaillée au Conseil de sécurité dans le document S/1997/2;

e) Le régime érythréen a de nouveau lancé contre le Soudan une attaque au cours de laquelle ont été utilisés des chars, des véhicules blindés, des pièces d'artillerie de divers calibres, des lance-roquettes et des armes anti-aériennes, en vue d'occuper la ville soudanaise de Touker et de couper la route principale qui relie Port Soudan à Khartoum. Les détails communiqués au Conseil de sécurité à propos de cet incident figurent dans le document S/1997/271;

f) Le mépris et l'arrogance dont le régime érythréen fait preuve à l'égard de l'opinion publique mondiale et régionale ont atteint une ampleur inégalée lorsque des moyens d'information internationaux ont rapporté les propos tenus par le Président érythréen lors d'un colloque tenu à Asmara, où ce dernier

avouait que ses forces combattaient aux côtés des rebelles soudanais et que l'élimination du Gouvernement soudanais constituait l'un des principaux objectifs de son gouvernement. Il a également reconnu que ses forces avaient subi des pertes au cours des combats contre l'armée soudanaise. À la suite de ces déclarations irresponsables, le régime érythréen a arrêté la correspondante de l'Agence France Presse, Ruth Simon, qui, en rendant compte de ce colloque, a dévoilé devant le monde entier le véritable visage de ce régime. Le Soudan a communiqué le détail de ces faits au Conseil de sécurité dans le document S/1997/342;

g) Le régime érythréen a poursuivi son agression contre le Soudan en continuant de concentrer ses troupes, appuyées par des éléments mécanisés, le long de la frontière entre les deux pays, ce qui nous amené à faire part de ces faits dans le détail au Conseil de sécurité, dans le document S/1997/395.

6. L'impuissance et l'échec du régime érythréen sont patents, en ce qui concerne plus particulièrement ses réponses naïves aux vérités que le Soudan présente, preuves à l'appui, au Conseil de sécurité. Ce régime ne nie même plus ses agressions et le soutien sans réserve qu'il accorde à la bande de terroristes et de saboteurs qu'il supervise. Il se contente de citer des proverbes soudanais et d'employer des expressions vagues et des formulations obscures qu'il présente au Conseil de sécurité dans le but évident de leurrer celui-ci. Au lieu d'aborder de manière sérieuse et responsable, quant au fond, les accusations dont il est l'objet, il noie le Conseil de sécurité sous une avalanche de documents sans contenu réel, qui ne font que faire perdre leur temps aux membres du Conseil.

7. En rappelant à la communauté internationale les violations ininterrompues commises par le régime érythréen et ses pratiques qui contreviennent aux règles les plus élémentaires du comportement normal des États, le Soudan ne cherche nullement à éviter d'avoir à répondre au contenu de la lettre du Ministre érythréen des affaires étrangères relative au prétendu complot visant à assassiner le Président de l'Érythrée. Le Soudan veut simplement montrer qu'il y a une cohérence totale entre la communication adressée par l'Érythrée au Conseil de sécurité et l'agression contre le Soudan. Force est de constater que les accusations répétées que l'Érythrée lance contre le Soudan au Conseil de sécurité constituent des opérations de propagande synchronisées avec un plan d'opérations militaires dont le théâtre est constitué par les zones frontalières. Les dirigeants érythréens ont en effet pris l'habitude de formuler des plaintes dans la période qui précède leurs opérations militaires à l'intérieur du territoire soudanais afin de justifier ces opérations, et tel est effectivement ce qui se passe à l'heure actuelle à la frontière entre le Soudan et l'Érythrée, zone où cette dernière est en train de concentrer des troupes et annonce de nouvelles opérations militaires visant les routes et les villes soudanaises.

8. Par la dernière lettre de son ministre des affaires étrangères et les pièces jointes à celle-ci, le régime érythréen veut faire croire à la communauté internationale qu'il y aurait eu un complot soudanais visant à assassiner le Président de l'Érythrée, mais tout lecteur intelligent ne peut que constater que ce document porte condamnation intégrale du régime érythréen avant même d'être une diffamation naïve du Soudan. Dans les propos qu'il adresse au Conseil de

sécurité, le Ministre érythréen des affaires étrangères reconnaît ouvertement que l'accusé s'était infiltré en Érythrée afin de rejoindre les rangs de l'opposition soudanaise baptisée "Alliance nationale démocratique", qui utilise le territoire érythréen comme base, comme le Ministre lui-même le reconnaît au paragraphe 3 de sa communication. Le régime érythréen ne se rend pas compte que ces propos constituent des aveux complets concernant la protection que l'Érythrée accorde aux éléments armés qui portent atteinte à la sécurité et à la stabilité du Soudan, ainsi qu'une confirmation des éléments que le Soudan présente au Conseil de sécurité depuis 1994. Ces aveux que l'Érythrée fait d'elle-même au Conseil doivent être considérés comme la preuve irréfutable de la violation flagrante par l'Érythrée de tous les principes de la Charte des Nations Unies, comportement qui doit être condamné par la communauté internationale et par les instances régionales.

9. Le prétendu capitaine Nesredin Babakar Aba Al-Khaïrat, que le régime érythréen présente comme ayant été envoyé par le Soudan pour assassiner le Président de l'Érythrée, est un simple particulier sans lien aucun avec les organismes ou institutions publics soudanais, qui n'a occupé aucune fonction dans l'administration ni aucun poste militaire depuis que l'armée, où il avait le grade de lieutenant, l'a renvoyé à la vie civile en février 1992, pour mauvaise conduite.

10. Afin que le Conseil de sécurité dispose des données relatives à cet "accusé", nous présentons ci-après des extraits de son dossier personnel concernant son comportement durant son service et les raisons de son renvoi à la vie civile :

a) En 1986, pendant la période d'entraînement de base que tous les soldats soudanais doivent suivre après leur incorporation, l'intéressé et un certain nombre d'autres soldats ont attaqué un restaurant. Après avoir mangé, ils ont ligoté le restaurateur et l'ont roué de coups. Ils ont fait l'objet d'une enquête militaire et de sanctions administratives;

b) Alors qu'il faisait partie des gardes frontière stationnés dans la zone d'Oum Dafouq, dans l'ouest du Soudan, l'intéressé a été accusé d'avoir reçu des pots de vin de personnes qui faisaient la contrebande de gomme arabique. Il a également volé du sucre à certains commerçants, ce qui lui a valu de passer devant une cour martiale;

c) L'intéressé a attaqué une épicerie à Nyala, dans l'ouest du Soudan. Reconnu coupable des faits, il a été condamné à six mois de prison et a été ensuite rendu à la vie civile pour mauvaise conduite.

11. Après son renvoi à la vie civile, l'intéressé a commis un certain nombre de crimes et de délits. On trouvera ci-après des extraits du dossier très chargé que les autorités de police détiennent à son sujet :

a) Le dénommé Aba Al-Khaïrat a été appréhendé avec un certain nombre d'ivrognes et de toxicomanes après qu'il a été frappé à la tête avec une hache lors d'une partie de cartes dans la ville de Rehaïd Al-Berdi;

b) L'intéressé a été accusé de complicité avec les bandes de brigands armés à la frontière occidentale du Soudan, à cause de ses agissements suspects et de la présence chez lui de grosses sommes d'argent dont l'origine n'a pas pu être déterminée;

c) Plusieurs plaintes ont été déposées contre l'intéressé par un certain nombre de commerçants qui l'accusaient de les avoir escroqués et d'avoir obtenu d'eux des sommes d'argent en échange de marchandises qu'il devait rapporter des zones frontalières et qu'il n'a jamais rapportées;

d) Au total, 12 plaintes ont été déposées contre l'intéressé auprès des autorités de police de Zalingi, Nirtiti, Rehaïd Al-Berdi et Oum Dafouq, dans l'ouest du Soudan;

e) L'intéressé a volé de l'argent dans le moulin paternel, où il a travaillé pendant un certain temps, ce qui a été l'origine d'un violent conflit avec son père.

12. Il convient de rappeler qu'un psychiatre a examiné le dénommé Aba Al-Khairat pendant la période de détention susmentionnée. Son rapport peut être résumé comme suit :

a) Les antécédents judiciaires de l'accusé sont imputables au fait qu'il a grandi dans une famille désunie. Enfant, il se droguait et dirigeait des bandes qui semaient le trouble et le désordre. Il a été expulsé de l'école primaire après s'être disputé avec un des enseignants;

b) Le crime est répandu dans sa famille. Son frère Ibrahim Babakar, accusé d'avoir tué son épouse, a été arrêté. Son plus jeune frère a été jugé pour vol et son frère aîné a été jugé pour fraude après s'être fait passer pour un capitaine du service des douanes. Tous ces éléments témoignent de l'instabilité du cadre dans lequel l'intéressé a été élevé et explique ses tendances criminelles;

c) L'analyse de la personnalité d'Aba Al-Khairat a fait apparaître que celui-ci aimait la notoriété, qu'il s'attribuait des actes héroïques et qu'il avait soif de publicité. Il a d'ailleurs déclaré qu'il ne serait nullement gêné si les médias parlaient de lui, même si cela devait lui coûter la vie.

13. Il est manifeste que le texte des prétendus aveux (pièce jointe II de la lettre du Ministre érythréen des affaires étrangères), dans lequel sont cités les noms de tous les responsables soudanais, du Président de la République aux simples soldats en passant par les officiers, a été forgé de toutes pièces par l'Érythrée. Ce texte témoigne de l'impuissance du régime érythréen à fabriquer des accusations et à organiser des complots, ainsi que de son manque d'expérience et de professionnalisme et de sa méconnaissance totale des activités des services de renseignement.

14. Nous voudrions en outre faire quelques observations au sujet du contenu de la pièce jointe II de la lettre du Ministre érythréen des affaires étrangères :

a) Dans les prétendus aveux, le dénommé Aba Al-Khairat a affirmé qu'il était adjudant quand il a quitté l'armée. Or, les documents officiels qui figurent dans son dossier prouvent qu'il a été expulsé de l'armée alors qu'il était caporal;

b) L'intéressé a déclaré qu'il avait quitté l'armée en 1991, qu'il avait ensuite reçu une formation, en compagnie de terroristes venant de plusieurs pays, et que la période de formation avait duré jusqu'au 1er janvier 1992. D'après le régime érythréen, l'intéressé aurait donc été formé pendant qu'il était dans l'armée, ce qui va à l'encontre des propos qu'Aba Al-Khairat a tenus dans le document en question, à savoir qu'il a été formé après avoir été recruté par les Services de sécurité générale;

c) Aba Al-Khairat a affirmé qu'il avait quitté l'armée en 1991 pour des raisons familiales. Des documents officiels prouvent qu'il en a été expulsé en février 1992 pour mauvaise conduite;

d) L'intéressé a dit qu'il était né en 1965. Il ressort de son dossier qu'il est né à Zalinji en 1968;

e) Il a enfin déclaré qu'il s'était engagé dans les forces armées soudanaises en 1982. La date qui figure dans son dossier est le 13 février 1986.

15. D'après les renseignements recueillis par les services soudanais, le caporal Nesredin Aba Al-Khairat, expulsé de l'armée, a quitté le Soudan pour aller en Érythrée, où il s'est engagé dans les prétendues forces armées soudanaises de la coalition, qui sont établies en Érythrée et qui enrôlent les officiers et les soldats expulsés de l'armée soudanaise. Dans sa lettre, le Ministre des affaires étrangères du régime érythréen a affirmé sans vergogne que :

"les activités clandestines ... [d'] Al-Khairat [avaient] été dévoilées le 20 avril par l'Alliance démocratique nationale",

et non par les services de sécurité érythréens. Il a ajouté que :

"l'assassinat devait être commis par le capitaine Al-Khairat lui-même, qui aurait infiltré la coalition de l'opposition soudanaise, l'Alliance démocratique nationale, en Érythrée le 14 novembre 1996."

16. Nous tenons à appeler l'attention sur les contradictions susmentionnées, et la liste n'est pas exhaustive, pour montrer que, lorsqu'ils ont inventé cette histoire rocambolesque, le régime érythréen et les agents de l'opposition soudanaise ne se sont même pas donné la peine de citer des informations exactes au sujet de la personne qu'ils ont choisie pour ourdir un complot contre le Gouvernement soudanais. Leur imagination malade leur a permis de dresser un plan et d'inventer un roman en utilisant une personne simple aux moyens intellectuels limités qui n'a pas terminé ses études primaires et qui a été expulsée de l'école pour mauvaise conduite. Il n'en faut voir pour preuve que les déclarations qu'Abd Al-Aziz Khaled, un ancien général de brigade qui dirige les prétendues forces de la coalition, a faites au quotidien de langue arabe

Al-Hayat, qui paraît à Londres, lorsqu'on l'a interrogé sur le sort du dénommé Aba Al-Khairat. Abd Al-Aziz Khaled a répondu que l'intéressé était en fin de compte un citoyen soudanais, qu'il ne serait pas jugé et qu'il resterait au sein des forces de la coalition.

17. L'impudence que le régime érythréen manifeste à l'égard de la communauté internationale a atteint un niveau inimaginable et inacceptable. Ce régime essaie de convaincre l'opinion qu'une personne simple et sans éducation peut être nommée capitaine dans les services de sécurité soudanais et qu'elle exerce des pouvoirs illimités dans toutes les institutions publiques du Soudan. Dans les prétendus aveux, l'intéressé prétend :

a) Qu'on lui a confié des missions très importantes qui concernaient la sécurité nationale et qui mettaient en péril la paix et la sécurité de tous les pays du monde, notamment les pays voisins du Soudan;

b) Que sur les dizaines de milliers de capitaines que comptait le Soudan, il était le seul qui rencontrait régulièrement tous les hauts responsables soudanais, y compris le Président de la République;

c) Qu'il connaissait les secrets du Gouvernement soudanais et des divers services chargés de la sécurité, et ce à tous les niveaux, qu'il s'agisse des chefs de ces services ou des simples soldats qui y étaient affectés;

d) Qu'il était au courant des opérations terroristes dangereuses que menait Carlos, un terroriste international expérimenté qui est actuellement jugé par la communauté internationale et que les services de sécurité ont arrêté à Khartoum dans des circonstances connues de tous, avant qu'il soit extradé en France pour y être jugé;

e) Qu'il participait à tous les interrogatoires des prétendus prisonniers politiques que le Gouvernement soudanais détient pour des raisons de sécurité, et qu'il avait accès à tous les dossiers établis à ce sujet par les services de sécurité soudanais.

18. Le régime érythréen ne s'est pas contenté de minimiser les compétences du Gouvernement soudanais. Il a également raillé la communauté internationale et insulté son intelligence en essayant de convaincre tout le monde que les autorités soudanaises ont confié une mission "dangereuse" à une personne qui n'a pas terminé ses études primaires et qui n'avait aucune connaissance de l'Érythrée. À ce sujet, on peut lire dans les prétendus aveux (p. 23 de la version française) :

"J'avais reçu des instructions selon lesquelles ma prochaine mission serait en Érythrée, ce qui m'a troublé, car je connaissais peu de choses sur ce pays."

Par ailleurs, toujours d'après le régime érythréen, le dénommé Aba Al-Khairat aurait reçu une formation pendant trois mois seulement, et le Gouvernement soudanais aurait dépensé 1 000 dollars et 7 millions de livres soudanaises (soit seulement 4 000 dollars) et décidé d'infiltrer les rangs de l'opposition armée soudanaise, que l'Érythrée abrite sur son territoire, afin de déstabiliser

l'Érythrée et de faire assassiner son président!! Aucune personne saine d'esprit ne peut croire cette histoire enfantine, à plus forte raison les membres du Conseil de sécurité.

19. Le régime érythréen peut raconter toutes les histoires qu'il veut et citer qui il veut parmi les groupes de l'opposition armée qu'il abrite sur son territoire. Il peut essayer de tromper l'opinion publique mondiale et régionale en ressassant ses idées sur le terrorisme et la politique du Soudan, mais il ne réussira pas à convaincre la communauté internationale qu'il est attaché à la sécurité et à la stabilité régionales, qu'il respecte le principe de bon voisinage et qu'il ne s'ingère pas dans les affaires intérieures d'autres pays. Toute personne avertie est aujourd'hui consciente que ce régime constitue une menace pour la paix et la sécurité dans la région tout entière, comme en témoignent les faits et les questions portés à la connaissance du Conseil de sécurité par d'autres pays de la région. Il existe en outre d'autres questions qui n'ont pas été présentées au Conseil en raison de considérations propres à certains pays : agressions armées; non-respect des frontières internationalement reconnues; poursuites, enlèvements et assassinats d'opposants érythréens sur le territoire de pays voisins.

20. Fort de ses traditions, de son héritage et de sa position ferme à l'égard du terrorisme, qui est connue de tous les membres du Conseil de sécurité, le Soudan continuera de respecter les normes et les instruments internationaux, les principes de bon voisinage et de coexistence pacifique, ainsi que les choix des autres pays, et de s'attendre à ce que ses propres choix soient respectés. Bien que le régime érythréen ait inventé un roman selon lequel le Soudan aurait ourdi un complot pour faire assassiner le Président de l'Érythrée, les dirigeants de ce régime, qui ont trouvé refuge au Soudan pendant 30 ans, savent mieux que quiconque que les traditions du Soudan l'empêchent d'envisager un tel acte.

21. Le Soudan continue d'héberger des milliers de réfugiés érythréens que l'Érythrée empêche de rentrer chez eux. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) est au courant de la situation et sait pertinemment que le régime érythréen s'oppose au rapatriement de ces réfugiés et à la conclusion d'un accord sur la question. Ce régime a d'ailleurs pris une mesure sans précédent en expulsant et en humiliant les représentants du HCR établis à Asmara, l'expulsion de fonctionnaires internationaux étant devenue une constante des politiques appliquées par le régime érythréen.

22. Les accusations du régime érythréen, selon lesquelles le Soudan aurait ourdi un complot pour faire assassiner le Président de l'Érythrée, s'inscrivent de toute évidence dans le cadre des efforts inlassables que déploie ce pays pour empoisonner le climat dans la région, attirer le Soudan dans des combats secondaires, dresser les pays africains contre le Soudan, faire perdre leur temps aux membres du Conseil de sécurité et gaspiller les ressources limitées de l'Organisation des Nations Unies. Le Soudan a déjà rejeté toutes ces accusations en bloc et réaffirmé qu'il n'y avait aucun lien entre le prétendu accusé et ses propres organes et institutions.

23. Tout en rejetant en bloc, une fois de plus, le contenu de la lettre que l'Érythrée a adressée au Conseil de sécurité, le Soudan prie de nouveau le Conseil d'amener le régime érythréen à se comporter de manière civilisée et de

respecter les principes internationaux qui régissent les relations entre États, en particulier dans cette région du monde, qui a pâti pendant longtemps des conflits et des guerres.

Le Ministre des relations extérieures

Ali Osman Mohamed TAHA

Annexes :

1. Déclaration distribuée par la délégation soudanaise pendant les réunions de l'Organisation de l'unité africaine à Yaoundé en 1996.
2. Déclaration distribuée par la délégation soudanaise pendant les réunions de l'Organisation de l'unité africaine à Harare en 1997.

Pièce jointe I

[Original : anglais]

Déclaration de la délégation soudanaise
Yaoundé, 10 juillet 1996

En une manoeuvre de diversion comme celles dont le gouvernement dirigé par le Front populaire de libération de l'Érythrée (FPLE) est coutumier et, voulant une fois de plus, hélas, gâcher l'ambiance sereine qui règne actuellement parmi les chefs d'État africains réunis à Yaoundé, en fait dans le droit fil des insultes scandaleuses qu'elle avait proférées, on s'en souvient, à l'encontre des dirigeants africains et de l'OUA au cours des précédents sommets, la délégation érythréenne a "discrètement" fait distribuer aux participants au Sommet une déclaration de son chef, dans laquelle des accusations grotesques étaient portées contre le Soudan et son peuple.

Le Soudan aurait cru que les dirigeants érythréens seraient revenus à la raison, après avoir été condamnés par l'Afrique tout entière pour avoir maintes fois tenté de détourner de leurs buts véritables d'autres sommets de l'OUA. Nous étions nombreux, dans notre bien-aimé continent, à espérer que, les années passant, le Gouvernement érythréen acquerrait une certaine maturité et cesserait d'agir de façon irresponsable. Hélas, le texte de la déclaration distribuée par l'Érythrée montre à l'évidence que ce pays est résolu à maculer la page blanche sur laquelle l'Afrique a écrit un nouveau chapitre de son histoire, celui où la réalisation des objectifs recherchés s'appuie sur l'harmonie et la solidarité.

Dans sa déclaration, la délégation du FPLE ose parler de ce qu'elle appelle les actes de déstabilisation commis par le Soudan. Or, chacun connaît les antécédents du gouvernement dirigé par le FPLE dans ce domaine. Sous l'effet des politiques qu'elle a menées tant à l'intérieur du pays qu'à l'étranger, l'Érythrée s'est transformée, pour ses citoyens, en une gigantesque prison et elle est perpétuellement en guerre, soit avec elle-même, soit avec ses voisins immédiats ou autres. Avec ses politiques aventuristes, elle constitue désormais une lourde menace pour la paix et la stabilité de la région et du continent. Les politiques et activités subversives proclamées et bien connues qu'elle mène ouvertement à l'encontre du Soudan – selon les propres termes du chef du FPLE s'exprimant à la British Broadcasting Corporation (BBC), l'Érythrée entend "ne reculer devant rien" dans son appui à l'opposition et aux rebelles soudanais –; sa politique d'expansion au détriment de son voisin Djibouti; son intervention destructrice en Somalie; sa nouvelle "carte", qui menace d'avoir de sérieuses répercussions dans la région; son occupation de l'île yéménite de Hanich; et ses équipées en mer Rouge, sont autant d'exemples qui se passent de commentaires. Une fois de plus, nous conjurons l'Érythrée de revenir à la raison. Les pratiques de la guerre froide ne sont plus de mise. L'Afrique ne peut pas se permettre de s'abandonner à nouveau à des façons de faire qui auraient incontestablement pour effet de compromettre les efforts déployés en vue de la paix et du développement socio-économique.

Il est surprenant, burlesque même, que la déclaration de l'Érythrée soit émaillée de sombres accusations à l'encontre du Soudan sur la question des droits de l'homme. Le gouvernement dirigé par le FPLE veut faire oublier qu'il

/...

refuse d'accepter le rapatriement volontaire de ses réfugiés, optant pour le rapatriement sélectif de ses seuls partisans, qu'il s'oppose à la signature d'un accord tripartite réclamé par le Soudan, aux termes duquel celui-ci, l'Érythrée et le HCR faciliteraient le rapatriement de près d'un million de réfugiés érythréens qui se trouvent au Soudan et auxquels leur propre gouvernement dénie le droit fondamental de rentrer chez eux. Cette politique de rapatriement sélectif va de pair avec une politique interne de discrimination ethnique à l'encontre des tribus Kounama, Baza, Biline et Afar. Lorsque le Gouvernement érythréen parle de répression au Soudan, c'est pour que l'Afrique, sinon le monde entier, oublie la liquidation des dirigeants érythréens qu'il a fait assassiner, entre autres Abraham Twelde, Hailé Girza, Mohamoud Hasab et Osman Ageeb.

Dans son allocution au Sommet de l'OUA, le Président du Soudan a exprimé la ferme intention de son pays de vivre en bonne entente avec tous ses voisins et d'améliorer les relations qu'il entretient avec eux. Il a manifesté clairement son soutien aux nouvelles initiatives que l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) prend actuellement en vue de régler par le dialogue les conflits internationaux ou internes. La déclaration érythréenne montre à l'évidence que l'Érythrée fait litière de ces initiatives et que la volonté politique lui fait complètement défaut dans ce domaine. On se souviendra à ce propos que, pour montrer ses bonnes dispositions, le Soudan a pleinement appuyé la candidature de l'Érythrée au poste de secrétaire exécutif de l'IGAD.

Plutôt que de chercher à détruire et déstabiliser la région, le gouvernement dirigé par le FPLE devrait comprendre qu'il est dans son intérêt et dans celui de la région tout entière de renoncer à de telles pratiques.

Pièce jointe II

[Original : anglais]

Déclaration de la délégation soudanaise
Harare, 4 juin 1997

Avec la couardise qui caractérise son attitude habituelle vis-à-vis de l'Organisation de l'unité africaine et de ses membres, le chef de l'Érythrée a préféré une fois de plus éviter le sommet africain et faire distribuer "discrètement" une déclaration attaquant l'un des membres fondateurs de l'Organisation, à savoir le Soudan. La constance avec laquelle les dirigeants érythréens vomissent chaque année des injures à l'égard d'un pays voisin et l'abreuvent d'insultes, témoigne à l'évidence de leur esprit tordu et de leur volonté délibérée de gâcher l'atmosphère sereine dans laquelle se déroule cette session. Alors que le message émanant de la conférence est manifestement qu'il faut modifier les mentalités et comportements pour que le continent puisse faire face aux graves problèmes qui se posent à lui et accomplir les tâches prioritaires importantes qui sont les siennes, les dirigeants de l'Érythrée font délibérément entendre une voix discordante. Leur seule justification est peut-être qu'en s'en prenant à autrui, ils espèrent dissimuler les pratiques odieuses, scandaleuses, impopulaires et criminelles qui sont les leurs sur le plan interne comme à l'étranger.

Que l'Érythrée soit maintenant un facteur important de déstabilisation dans la région, et même dans l'ensemble du continent, toute l'Afrique le sait. Son intention déclarée et proclamée d'envahir le Soudan; l'asile qu'elle offre à des groupes de bandits et de tueurs avides de destructions et de violences; sa violation constante de l'intégrité territoriale soudanaise; ses ambitions régionales et ses tentatives répétées pour déstabiliser certains pays riverains de la mer Rouge; son mépris flagrant des principes de la Charte de l'OUA concernant les relations entre États; et ses efforts renouvelés en vue de faire échec au dynamisme retrouvé de l'IGAD, sont autant d'exemples de la triste mentalité des dirigeants érythréens, laquelle constitue sans nul doute une menace pour la paix et la sécurité du continent.

Assurément, il n'est que de considérer la situation en Érythrée même. Avec, aux commandes de l'État, un gouvernement minoritaire et isolé et plus de 20 000 prisonniers politiques, la terreur qui règne dans le pays inquiète fortement toute la population de la sous-région. Il est par ailleurs désolant de voir une toute jeune nation gaspiller ses ressources en les utilisant pour propager la haine et le chaos, ainsi que d'observer la conduite scandaleuse des dirigeants du pays vis-à-vis des réfugiés érythréens qui se trouvent à l'étranger, privés du droit de rentrer chez eux par leur propre gouvernement, lequel a le triste monopole de la pratique du rapatriement sélectif. Ce gouvernement a récemment expulsé le représentant du HCR, acte qui traduit ses véritables intentions en ce qui concerne les réfugiés se trouvant à l'étranger. La politique érythréenne qui consiste à prendre pour cible et massacrer des réfugiés érythréens dans les pays voisins est une triste réalité. La liste des victimes et de ceux qui sont abattus sur les ordres des dirigeants érythréens s'allonge tous les jours.

/...

L'histoire du soi-disant Front populaire de libération de l'Érythrée parle d'elle-même. Il s'agit d'une organisation autocratique présidée par un dictateur. Le FPLE a fait assassiner nombre de ses dirigeants, entre autres Ibrahim A'fa, abattu à la suite d'un complot ourdi par le chef de l'Érythrée en personne. C'est l'organisation d'un seul homme, qui ne respecte personne, pas même les membres fondateurs de l'organisation. Le renvoi récent du Ministre des affaires étrangères, ainsi que du Commissaire aux réfugiés et de son assistant, n'est qu'un exemple parmi d'autres.

Le Soudan compatit sincèrement à l'infortune du peuple érythréen voisin. L'heure est venue pour l'Afrique de faire face à la menace que le régime érythréen fait peser sur la stabilité et la sécurité du continent. Le Soudan a certes les moyens de se défendre contre un régime insensé. Peut-être la déclaration de l'Érythrée fournira-t-elle une nouvelle fois au continent l'occasion de tirer ses propres conclusions.
